

AFFICHÉ
LE 01.07.2024

2024/.....
Parafe

DELIBERATION N° 488

OBJET : FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL – DEFINITION DU PROGRAMME D' ACTIONS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE

Entendu l'exposé de Monsieur Ghozland ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le PADD adopté par délibération du conseil municipal du 6 février 2020,
Vu le règlement du dispositif en faveur des communes de plus de 2 000 habitants, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC), adopté le 14 juin 2019, par le Conseil départemental,
Vu la délibération du conseil municipal du 16 février 2022, par laquelle la commune a fait acte de candidature pour bénéficier du Fonds d'Aménagement Communal (FAC), initié par le Conseil départemental de Seine-et-Marne,
Vu l'avis de la commission Finances-budget,
Considérant que le projet de développement communal répond aux orientations du Plan d'Aménagement et de développement Durable (PADD),
Considérant que, d'une durée de trois ans, le fonds d'Aménagement Communal (FAC) comprend deux types de documents distincts : le contrat, auquel est annexé un programme d'actions prévisionnel, et les conventions de réalisation propres à chaque action,
Considérant le projet de construction d'un complexe multi-raquettes et d'une structure artificielle d'escalade,

**APRES EN AVOIR DELIBERE ;
LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

APPROUVE le projet de construction d'un complexe multi-raquettes et d'une structure artificielle d'escalade comme unique action proposée au Département dans le cadre de sa politique contractuelle
SOLLICITE l'aide du Département de Seine et Marne au travers du Fonds d'Aménagement Communal (FAC) estimée à 1.100.000 euros :

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Cout estimé HT	Subvention demandée
Construction d'un complexe multi-raquettes et d'une structure artificielle d'escalade	2024/2025	6.322.517 €	1.100.000 €
Total		6.322.517 €	1.100.000 €

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces s'y rapportant.

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

- **30 Voix pour :** Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziaïn TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre-BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Teddy ROBIN, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Lucie CZIFFRA.
- **5 Abstentions :** Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Madame Monia BRAHAM, Madame Aline PALOMARES.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 26 juin 2024

La secrétaire de séance,
Josyane MELEARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 26 juin 2024

Le Maire,
Jean-François ONETO



REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2024
Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

Conseillers en exercice :	35
Présents :	30
Absents :	5
Pouvoirs :	5
Votants :	35*
Votants sur les Comptes administratifs :	34

Convoqués le : 20 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 26 juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

POUVOIRS DE : Madame Isabelle DUPUIT,
Madame Anne-Marie CADART
Monsieur Emmanuel CLEMENT
Monsieur Patrick SEMBLA
Monsieur Jean-Pierre BARIANT

à : Madame Josyane MELEARD
Madame Chantal BOURLON*
Madame Christine FLECK
Monsieur Cyril GHOZLAND
Monsieur Malek BENSAL

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MELEARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Il est précisé que :*

Mme CADART est arrivée, avant le vote de la question 11 « Compte administratif 2023 – Budget principal ville »,

Mme BOURLON ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote des questions suivantes :

- question 22 « Année 2024 – Budget annexe Location de salles et spectacles – Budget supplémentaire »,
- question n°24 « Subvention complémentaire 2024 au centre communal d'action sociale »

Mme LAIK-CLAVERO ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote des questions suivantes :

- question 22 « Année 2024 – Budget annexe location de salles et spectacles – budget supplémentaire » ;
- question 23 « Subvention exceptionnelle à l'Union Nationale des combattants (UNC) »
- question 37 « Signature des conventions instituant une période de préparation au reclassement »
- question 38 « Avenant de prolongation à la convention relative à la mise à disposition de locaux, moyens et services entre la Communauté de communes les portes briardes et la commune d'Ozoir-la-Ferrière pour l'année 2024-2025 »

Mr BENSAL a quitté la salle à la question n° 37 « Signature des conventions instituant une période de préparation au reclassement ».

Monsieur MACHADO a quitté la salle à la question n° 40 « Compte rendu des pouvoirs délégués »

Mrs VINHAS PEREIRA et ONETO ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote de la question n° 35 « Avis du conseil municipal sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la Douvre avec le Plan local d'urbanisme de la commune d'Ozoir-la-Ferrière »

Mme CZIFFRA a quitté la salle à la question N°36 « Mise à jour du tableau des effectifs »

Mr ONETO a quitté la salle, conformément aux dispositions en vigueur, lors du votes des comptes administratifs, objet des question n° 11 à 14, et a laissé la présidence à Madame Josyane MELEARD.